

# **Conseil municipal du 21 octobre 2015**

Convocation du 15 octobre 2015

**Présents** : BONADA Henri, PATIN Michel, VENET Anne-Marie, MUZEL Loïc et ROBERT René

**Absents excusés** : MUTEL Blandine, CHETOT Joyce, GRANIER Josette, MACHERET Roland (pouvoir à Anne-Marie VENET)

**Secrétaire de séance** : VENET Anne-Marie

Lecture et approbation à l'unanimité des membres présents du compte rendu de la séance du 16 octobre 2015.

## **ADHESION AU SYNDICAT DES EAUX DE LA BOMBARDE**

Mr le Maire précise que, lors de sa séance du 16 septembre 2015, le Conseil l'avait autorisé à négocier un éventuel transfert du réseau d'eau de la commune au Syndicat de la Bombarde et fait donc le point de l'avancement du dossier. Par ailleurs, Michel Patin expose une étude comparative de facturation communale et de la Bombarde.

Le Conseil, après ces exposés, autorise le Maire :

- à solliciter le Syndicat de la Bombarde pour une adhésion de la Commune avec transfert de son réseau d'eau au 1er janvier 2016,
- à signer tous les actes nécessaires liés à cette demande.

Accord unanime des membres du Conseil présents ou représentés.

## **ISOLATION DES BATIMENTS COMMUNAUX 2016**

Michel Patin propose, afin de bénéficier des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) avant la fin de l'année, d'isoler les combles des bâtiments communaux suivants :

- Trois logements, route de Balbigny,
- Salle des associations,

et après avoir consulté 3 entreprises spécialisés dans l'isolation par soufflage, de retenir la moins disante : Languedoc Isolation, qui effectuera les travaux avant le 31 décembre 2015 pour la somme de 637,22€ TTC, CEE déduits. Cette dépense sera inscrite au budget 2015.

Accord unanime des membres du Conseil présents ou représentés.

## **MISE EN VENTE TENEMENT « DEBIT »**

Mr le Maire explique que la levée du droit de préemption d'une partie de ce tènement est arrivée à échéance début septembre 2015. En conséquence il demande au Conseil de l'autoriser à vendre ce bien et de signer tous les actes s'y référant.

Accord unanime des membres du Conseil présents ou représentés.

## **RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU SIEL POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Mr le Maire précise que l'adhésion actuelle expire au 31 décembre 2015 et que son renouvellement ou non doit s'effectuer avant le 30 novembre 2015. Il précise que cette adhésion permet au SIEL de gérer la totalité de l'éclairage public de la commune tant sur le plan maintenance que consommation énergétique.

Accord unanime des membres du Conseil présents ou représentés pour le renouvellement de l'adhésion maintenance simplifiée sans nettoyage supplémentaire pour une durée de 6 ans au tarif de 19.80 €.

## **SUPPRESSION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Compte tenu du fait que le budget CCAS est approvisionné en totalité par le budget général, Mr le Maire propose, comme la loi NO'TRE le lui permet de supprimer le CCAS au 31 décembre 2015. Après avoir exprimé ses plus vifs remerciements aux bénévoles du Centre Communal d'Action Sociale, il précise que cela ne changera rien à la prise en charge des colis et des repas de nos anciens, ainsi que le remboursement du transport scolaire aux familles, mais fera économiser aux finances communales les cotisations URSAFF.

Accord unanime des membres du Conseil présents ou représentés

## **MOTION POUR LE MAINTIEN DE LA RICHESSE HUMAINE DE LA COMMUNE**

La commune de Pinay dont le territoire est voué à 95 % à l'agriculture comprend également des activités artisanales et commerciales.

La filière agricole est très diversifiée en raison de la présence d'élevage bovin, ovin, caprin, d'ânes et de maraichage. L'ensemble des professionnels qui la constitue contribue à valoriser notre terroir en participant à l'entretien du paysage et des chemins de randonnées... et collabore aussi souvent que nécessaire à divers chantiers spécifiques en mettant par exemple leur matériel à disposition de la collectivité.

De la même manière, les artisans présents sur notre commune exerçant dans différents corps de métier, ainsi que l'auberge labellisée « Bistrot de Pays », de par leur compétence, leur savoir-faire et leur renommée qui s'étendent au-delà des limites communales, permettent eux aussi de maintenir une dynamique dans notre village et de contribuer à son développement.

Afin que notre commune puisse poursuivre son évolution et être un lieu où il fait bon vivre, où les jeunes générations continuent de s'installer, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, apporte un soutien moral à l'ensemble des catégories socioprofessionnelles Pinayonnes touchées par la crise économique que subit notre pays.

Accord unanime des membres du Conseil présents ou représentés

### **QUESTIONS DIVERSES**

Quelques dates :

- 11 novembre : cérémonie au monument aux Morts à 11h30,
- 10 janvier 2016 : cérémonie des vœux à 11h salle l'Orée Fleurie,

- Territorialité : Un débat s'engage ensuite sur la nouvelle carte territoriale présentée par Mr le Préfet. Mr le maire considérant que cela concerne l'ensemble de la population clôt le Conseil et ouvre la discussion avec les habitants présents, tout en rappelant qu'une réunion spécifique avec l'ensemble des Pinayons leur sera proposée avant le vote définitif par le Conseil en février/mars 2016.

De ces échanges il ressort que la ruralité Pinayonne l'emporte et le choix serait un rapprochement avec Feurs, même si personne ne comprend que les communautés de St Galmier (sans la commune) et Chazelles/Lyon en fasse partie.

Le prochain conseil municipal est fixé au 18 novembre 2015.

Tous les membres présents ont signé au registre.